

Invitation à formuler des commentaires sur un projet de catégorie C

Évaluation environnementale de portée générale concernant les activités menées par le ministère du Développement du Nord et des Mines en vertu de la Loi sur les mines

Projet de restauration du site de l'ancienne mine South Bay

Le ministère du Développement du Nord et des Mines (MDNM) vous invite à formuler vos commentaires sur la proposition du MDNM visant la réhabilitation du site de l'ancienne mine South Bay (Figure 1).

Ce projet proposé de catégorie C sera réalisé conformément aux lignes directrices énoncées dans le document *Class Environmental Assessment for MNDM's Activities under the Mining Act (Class EA)*. Veuillez prendre note que ce document est disponible en anglais seulement.

Figure 1: Emplacement



La documentation relative à ce projet proposé est affichée à <http://www.mndm.gov.on.ca/fr/mines-et-des-mineraux/loi-sur-les-mines/class-ea/restauration-du-site-de-la-mine-south-bay#overlay-context=fr/mines-et-des-mineraux/loi-sur-les-mines/class-ea/restauration-du-site-de-la-mine-south-bay>. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et de vos préoccupations relativement à ce projet proposé. Vos commentaires doivent nous parvenir **d'ici le 23 février 2015**.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour soumettre vos commentaires sur le projet, veuillez communiquer avec :

Steve Reitzel, P. Eng.
Ingénieur de projet
933, chemin du lac Ramsey
Sudbury ON P3E 6B5
Tél. : 705 670-5731 Téléc. : 705 670-5803
Steve.reitzel@ontario.ca

Veillez prendre note que les renseignements personnels figurant dans une soumission (p. ex. nom, adresse, numéro de téléphone) ainsi que vos commentaires et vos opinions sont recueillis par le MDNM en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* dans le but de réaliser des consultations auprès du public et de prendre des décisions concernant le projet. Les renseignements personnels peuvent également être transmis à la Direction des autorisations environnementales du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique. La collecte, l'utilisation et la divulgation de ces renseignements sont régies par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Veuillez acheminer vos questions concernant la collecte de ces renseignements à la personne-ressource nommée ci-dessus.